

Pour le LCPS, le Liban ne mise pas assez sur ses avantages comparatifs**COMMERCE**

Une étude du Lebanese Center for Policy Studies recommande aux industriels locaux d'investir plus dans la recherche et l'innovation.

Alors que le déficit commercial du Liban est globalement en hausse depuis le début de l'année (voir encadré), une étude du Lebanese Center for Policy Studies (LCPS), dont les principaux résultats ont été relayés hier, suggère que les dirigeants du pays sont loin d'avoir mis les moyens nécessaires en œuvre pour permettre aux secteurs productifs d'atteindre leur plein potentiel.

Relevant que « les exportations industrielles ont reculé de 5 milliards de dollars en 2017 à 3,9 milliards (l'année suivante), une tendance qui devrait se prolonger cette année », le LCPS souligne que « 337 produits libanais sur 1 147 » (soit près d'un tiers) « ont le potentiel d'être compétitifs, voire très compétitifs, à l'étranger. Ces 337 produits ont pesé 2,7 milliards de dollars en 2017, soit 70 % du total sur cette période, et concernent 16 filières dont : l'agroalimentaire (19 % du total), les perles naturelles et de culture (17 %), l'industrie chimique (15 %), les équipements électriques (13 %), les métaux de base (11 %), la production potagère (7 %), la pâte de bois (6 %), les textiles (4 %), ou encore les plastiques et caoutchouc (4 %).

Jus de fruits et chocolat

Les auteurs de l'étude préconisent de se focaliser sur les produits les plus compétitifs dans chaque filière en étudiant leurs avantages comparatifs révélés (ACR). Selon la définition de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), un pays possède un ACR compétitif sur un produit quand le ratio exportations du produit/exportations totales dépasse la moyenne mondiale des ratios pour ce même produit. Si la valeur de l'ACR est supérieure à 1, cela veut donc dire que le produit en question est bien compétitif. Or, selon le LCPS, pas moins de 132 produits fabriqués au Liban posséderaient un ACR supérieur à 5, pour 41, avec un ACR supérieur à 10.

Ainsi, le LCPS indique que les trois produits les plus prometteurs issus de l'industrie agroalimentaire libanaise mais dont les avantages comparatifs sont encore relativement inexploités à l'étranger sont les jus de fruits, les chocolats ou encore l'eau minérale, qui sont principalement exportés vers les pays du Golfe. L'organisme ajoute que chaque produit a un marché de prédilection sur lequel les efforts doivent être dirigés. Ainsi, le marché saoudien pourrait par exemple absorber davantage de chocolat libanais, pour ne citer que cet exemple.

Le LCPS conclut son étude en listant une série de recommandations à l'adresse aussi bien des dirigeants que des représentants des secteurs productifs locaux, à savoir l'Association des industriels libanais (AIL). L'organisme appelle par exemple les producteurs locaux à respecter plus scrupuleusement les règles de composition, de conditionnement et d'étiquetage. Il souligne que « 50 % de produits issus de l'industrie agroalimentaire libanaise sont rejetés par les marchés européens parce qu'ils ne se conforment pas aux réglementations en vigueur en matière de conditionnement, et 35 % des produits sont refoulés car ils contiennent des additifs illégaux » « De leur côté, une partie des industriels libanais reprochent souvent aux pays de l'Union européenne d'utiliser des barrières non tarifaires pour protéger leurs industries nationales.

Enfin, parmi les autres pistes évoquées par le LCPS, figure notamment la hausse des investissements dans la recherche, l'innovation et le développement de produits, ou encore l'institutionnalisation des facteurs permettant aux producteurs locaux d'exporter leurs marchandises vers certains marchés identifiés comme prometteurs en termes de valeur ajoutée (principalement des pays développés).

Le renforcement des secteurs productifs et des exportations fait partie des principales pistes identifiées par le plan McKinsey commandé par le gouvernement libanais début 2018 et qui contient des recommandations pour restructurer l'économie – un objectif qui figure également parmi les engagements pris par le Liban lors de la Conférence de Paris d'avril 2018 (la CEDRE).

Pour l'heure, les dirigeants libanais ont privilégié d'autres types de mesures. Fin juillet, le ministre de l'Économie et du Commerce, Mansour Bteich, a signé, « après un accord du Conseil des ministres », un projet de décret prévoyant l'augmentation des barrières douanières tarifaires sur 18 catégories de produits « en vue de protéger l'industrie nationale et les consommateurs ». Lors du vote du budget 2019, le 19 juillet dernier, les députés ont en outre décidé d'exempter pendant trois ans le carburant, les équipements industriels et les matières premières de la taxe de 3 % applicable sur les

produits importés soumis à la TVA (soit 55 % des importations). Ils ont en revanche écarté la disposition prévoyant qu'une partie de ces recettes soit initialement allouée à des programmes de soutien aux secteurs productifs – les recettes iront directement au Trésor.